

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 décembre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/11/2016

L'an deux mille seize et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 19

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 2

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN

Représentés: Luc SALLES par Jean ARCAS, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Présents non votants : Jean-Noël BADENAS

Excusés: Josian CABROL, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Pays d'Art et d'Histoire : fixation des tarifs pour les guides et conférenciers

Dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles aura recours à l'intervention ponctuelle de guides, d'animateurs, d'artistes et de conférenciers.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'appliquer les tarifs suivants :

- Dans le cadre des animations du service éducatif : 20 € de l'heure
- Dans le cadre des ateliers artistiques du service éducatif : 55 € de l'heure
- Dans le cadre des manifestations à caractère patrimonial : 40 € de l'heure
- En complément et en fonction des recherches à effectuer en vue de la préparation des interventions, il sera attribué 10 € de l'heure
- Conception d'une visite guidée (texte fourni) : 120 €
- Visite demi-journée : 180 €
- Visite journée complète : 260 €
- Conférence sur une thématique générale, réalisée par un intervenant spécialiste de la question : 300 € (texte fourni en amont+ remboursement, à hauteur de 0,30 € du km, pour des frais de déplacement supérieur à 50 km, et défraiement, à hauteur de 100 € par nuitée, uniquement sur justificatifs
- Conférence spécifique précise à la demande du Pays d'Art et d'Histoire sur une thématique du territoire 400 € (texte fourni en amont) + remboursement, à hauteur de 0,30 € du km, pour des frais de déplacement supérieur à 50 km, et défraiement, à hauteur de 100 € par nuitée, uniquement sur justificatifs
- Intervention à la demande du service : 150 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption de la tarification telle que définie ci-dessus, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'adoption de la tarification telle que définie ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 02 décembre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2016
034-253403554-20161202-2016_02_12_05-DE